

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

### CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
7	Jendi.	s. Hégésippe.	Payrac.	☉ N. L. le 6, à 1 h. 58' du soir.
8	Vendr.	se Denyse.	Lacapelle-Marival.	☽ P. Q. le 14 à 0 h. 18' du mat.
9	Samedi	s. Marcel.	Mauroux.	☉ P. L. le 22, à 1 h. 28' du mat.
				☽ D. Q. le 29, à 4 h. 44' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et M. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

### SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat), Cabrerets (St-Géry), Castelnau-de-Montrabat (Limogne)	7 h. du s.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 2 Avril 1864.

### BULLETIN

Voici, d'après une dépêche de Londres, où en sont en ce moment les négociations au sujet de la proposition anglaise, ayant pour but la réunion d'une Conférence à Londres :

L'adhésion de la Prusse et de l'Autriche est un fait accompli. La France elle-même aurait consenti à envoyer ses plénipotentiaires en Angleterre. On attend la réponse du Danemark, de la Suède et de la Diète germanique. La Russie aurait exprimé le désir que la Conférence eût lieu sur la base des traités de 1851.

Le cabinet britannique a l'espoir que la Conférence pourra se réunir le 12 avril. Certes, ce serait très-heureux pour les ministres anglais de pouvoir interposer, à la prochaine réunion des chambres, entre le gouvernement et l'opposition, la question de conférence pour atténuer un peu l'effervescence des Tories. Mais il n'est guère permis de croire que, d'ici au 12, le Danemark ait donné une réponse favorable. Quant à la Diète, chacun connaît les atermoiements habituels de sa procédure.

Les troupes austro-prussiennes n'ont d'autre but, en poursuivant simultanément leurs opérations à Frédéricia et à Duppel, que de diviser la résistance des Danois. Duppel semble être le point où les ennemis concentrent surtout leurs efforts ; le 28, un combat opiniâtre a été livré aux alentours de la place. Les Prussiens ont tenté l'assaut, mais ils ont été repoussés avec des pertes très-sensibles.

Les entraves semblent surgir à l'envi autour du duc Maximilien et retarder son départ. La députation mexicaine n'a pu encore arriver jusqu'au nouvel Empereur, par suite d'une difficulté survenue entre lui et son auguste frère François-Joseph. L'archiduc n'a voulu consentir qu'à la renonciation des droits de succession et de régence en Autriche que pour ses descendants, mais non pour lui-même.

L'Empereur d'Autriche aurait, paraît-il, accepté cette réserve, mais le conseil de famille en a jugé autrement, et des explications ont été adressées au Gouvernement français par l'entremise du prince de Méternich.

Le Morning Post donne les nouvelles suivantes de Pologne :

A Radkow, dans le palatinat de Lublin, a eu lieu un combat qui a duré douze heures. Les Russes cherchaient à fermer le passage à un détachement venant de la Galicie et qui a réussi à pénétrer dans l'intérieur.

Bossak a livré à Wonchock, dans le palatinat de Sandomir, un grand combat sur lequel les détails manquent, mais dont l'issue a été, dit-on, favorable aux insurgés.

Contrairement au bruit qui avait couru d'une aggravation de l'état de santé du Pape, les dernières dépêches de Rome disent que Pie IX n'a pas cessé de vaquer à ses occupations politiques et religieuses.

La Grèce est en ce moment dans une situation des plus fâcheuses tant du côté moral que du côté financier et administratif. Le roi Georges Ier, malgré sa bonne volonté, et les qualités solides qui font un grand prince, n'a pu tirer son royaume de l'état de malaise où le règne d'Othon l'avait plongé. Les Démarches ou maires, créatures de la dernière révolution, sont sans influence dans leurs communes et ne peuvent rien sur l'esprit de la population : l'armée est sous les ordres d'une foule d'officiers créés par elle, et elle méconnaît l'autorité du ministre de la guerre, du Roi même.

An milieu du pays si profondément troublé, lisons-nous dans le Constitutionnel, l'Assemblée, indifférente à de tels maux, s'agit dans des séances qui malheureusement ne sont pas seulement stériles, mais ne font que rendre le désordre de jour en jour plus grand.

Elle prétend représenter les Hellènes ! Mais, formée irrégulièrement, au lendemain de la révolution, sous le nom d'Assemblée nationale, elle ne tient en réalité son mandat que d'elle-même :

on se rappelle que, dans la vérification des pouvoirs, elle a foulé aux pieds les droits des électeurs et repoussé de son sein quiconque n'était pas la créature de ceux qui la menaient. C'est sur l'Assemblée que retombe la responsabilité la plus lourde ; c'est elle, en effet, qui empêche la couronne de prendre en main les affaires ; c'est elle qui l'empêche de s'entourer d'hommes intelligents, pratiques, et qui jouissent de la confiance du pays.

Le Roi est profondément affligé du triste spectacle qu'il a sous les yeux. Mais, quoique animé du plus vif désir de mettre un terme aux souffrances de son peuple, un scrupule l'arrête. L'Assemblée a été pendant l'interrègne une Assemblée nationale constituante. Son pouvoir est antérieur à celui de Georges Ier, et ce prince se demande si, dans de telles circonstances son droit de dissolution lui appartient tout entier. Il y a là une question de droit constitutionnel, qui a jusqu'ici entravé le salut des Hellènes, en empêchant un appel au peuple, qui eût probablement tout sauvé depuis longtemps.

Quand la Grèce sortira-t-elle de cette crise déjà si longue ? Nous ne saurions le prédire. Cependant la nouvelle de la chute du premier ministre, Bulgaris, qui était avant tout l'homme de l'Assemblée, donne lieu d'espérer qu'on verra bientôt les Grecs reprendre possession d'eux-mêmes et mettre le roi en état de gouverner.

Une lettre de la Vera Cruz, 1er mars, nous apprend que « la situation générale du Mexique est de plus en plus satisfaisante. La circulation se rétablit, les bandits disparaissent, leurs chefs renoncent successivement à la lutte, et ce qui est toujours un symptôme caractéristique, les affaires commerciales reprennent de l'activité. Que le nouvel Empereur arrive, et le nombre des dissidens deviendra assez insignifiant pour qu'il n'y ait plus à se préoccuper que des points les plus éloignés du vaste territoire du Mexique. Tout est calme à Mexico. »

A. LAYTOU.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Madrid, 30 mars, La Epoca émet l'opinion qu'il serait convenable que l'Espagne reconnût le royaume d'Italie.

Les journaux font remarquer la continuation des banquets patriotiques en l'honneur des chefs du parti progressiste, Olozaga et Prim. Des banquets de ce genre ont eu lieu à Saragosse, Valence, Alicante, Murcie et dans d'autres villes. Garibaldi était attendu hier à Gibraltar.

Madrid, 30 mars. Les journaux signalent des difficultés pour la solution des questions américaines. On croit que la guerre de San-Domingo ne se terminera pas sans avoir occasionné des dépenses considérables.

3 % Dette intérieure 52. 15. 3 % Dette différée 47. 90.

Gibraltar, 30 mars. Le paquebot Ripon, ayant bord Garibaldi, a touché hier ici. Il est reparti, le même jour, pour Southampton.

Vienne, 31 mars, 8 h. m. Par suite de l'état de siège décrété en Galicie tout sujet russe suspect de connivence avec le parti du désordre, est muni d'un passe-port valable pour la durée de huit jours, afin de pouvoir quitter l'Autriche par la frontière qui ne confine pas aux états russes. Nul n'a été forcé de rentrer dans le royaume de Pologne ni livré aux autorités russes.

Copenhague, 29 mars, soir. Horsens a été occupé hier, par les troupes danoises. Vingt-trois prussiens ont été faits prisonniers, aujourd'hui, dans les environs de Frédéricia.

Hambourg, 30 mars. Les Nouvelles de Hambourg annoncent, d'après une lettre de Copenhague, que les navires danois Niels-Juel et Danebrog sont destinés à agir éventuellement dans la mer du Nord contre les navires autrichiens. Le vaisseau de ligne Frédéric est entièrement équipé et doit partir, le 7 avril, pour Alsen. Toute la flotte danoise, hors deux vaisseaux de ligne, est prête à prendre la mer.

Saint-Petersbourg, 31 mars. La Gazette Allemande de Saint-Petersbourg dément la nouvelle de la formation, en Finlande, d'un grand camp de troupes indigènes pour le courant de l'été prochain.

Corfou, 30 mars. On a fait sauter, hier, le fort Vido.

Weimar, 30 mars. La Gazette de Weimar, d'aujourd'hui, annonce, comme venant de source certaine, que le gouvernement français a fait savoir, à Londres, qu'il n'y avait pas lieu de recommander le maintien du traité de Londres comme base des négociations et que la France se prononcerait, au sein de la Conférence pour le vote des populations comme étant le seul moyen de solution. Les autres gouvernements, dit la Gazette, ont reçu une communication analogue.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 2 avril 1864.

### LE

## TREMBLEMENT DE TERRE

PAR ROBERT HELLER

### CHAPITRE VI.

La révolution. — Des protecteurs inattendus.

(Suite.)

« Je me trouve déjà mieux, dit la comtesse après un moment de silence. Mes forces reviennent. Mais, à ce que je vois, nous sommes abandonnés de tous ceux qui obéissaient au moindre signe de notre main. Pourquoi que don Gomez, ton père, n'éprouve pas le même sort ! »

— Sainte Vierge ! les avertissements indirects de don Rodriguez se seraient-ils justifiés ? Qu'avez-vous ouï dire de mon père ?

— Rien ; mais je le crois à l'Hôtel-de-Ville, car c'est de là que partent les ordres... N'entends-je pas frapper à la grande porte ?

— En effet, ma mère. Dieu, si on l'enfonçait ! Et Paula, tombant à genoux, se cacha le visage sur

La production est interdite.

le sein de la comtesse. Mais celle-ci ne tremblait plus ; elle avait retrouvé toute son énergie.

« Du courage, mon enfant. Puisque nous sommes délaissés, cherchons à nous sauver nous-mêmes. Ne pourrions-nous gagner par le jardin la maison de don Escudéro ? Il est ton fiancé et il demeure tout près de la résidence du capitaine-général. C'est chez lui que nous serons le plus en sûreté. »

— Je vous suis partout où vous voudrez, dit dona Paula en se relevant.

— Si nous ne rencontrons pas don Escudéro — il faut que son devoir l'enchaîne ailleurs ; sinon il serait auprès de nous, ainsi que ton père, en cette heure de danger — nous trouverons du moins ses gens, qui sont, je l'espère, plus sûrs que les nôtres. »

Des pierres lancées contre les fenêtres, de nouveaux cris de mort à l'adresse des Espagnols, et les coups violents qui ébranlaient la porte, hâtèrent la fuite de nos deux dames.

« Rassemble tes bijoux les plus précieux et jette un manteau sur tes épaules. La porte est solide. Elle résistera tant qu'on ne fera point sauter la serrure à l'aide d'instruments de fer. Ou ton père enferme-t-il son argent et ses bijoux ? Ma mémoire me devient infidèle. Il faut aussi que nous emportions ses papiers les plus importants. Où est la clef de la porte du jardin ? Ne l'en souviens-tu pas, ma fille ? »

Paula tremblait à chaque coup qui retentissait contre la porte. Elle se maîtrisa pourtant pour répondre aux questions de sa mère, et, tout en la suivant dans le cabinet du comte, elle ajouta :

« Ne pourrions-nous chercher un refuge ailleurs que chez Escudéro ? Je lui ai toujours porté beaucoup d'estime ; mais jamais je n'ai eu en lui une confiance véritable, pas même quand j'ai su que je lui étais destinée depuis mon enfance. »

— Qui nous recueillerait ? Nous n'avons pas le choix ; et puis tu es trop jeune pour apprécier Escu-

déro à sa juste valeur.

— Dona Paula ! dit une voix douce partant du corridor.

— Ici ! ici ! répondit Paula, espérant qu'une des servantes avait le courage de vouloir partager le sort de ses maîtresses.

— Voilà donc au moins une âme fidèle ! dit la comtesse en ouvrant une armoire pleine de papiers et d'objets précieux... Mais qu'allons-nous emporter de préférence ?

— Dona Paula ! répéta la voix de tout à l'heure avec une expression anxieuse.

— Entre, mon enfant ! » répliqua la jeune comtesse, qui venait de jeter par la fenêtre un coup-d'œil dans la rue, et qui reculait en se couvrant les yeux. « Quelles figures horribles ! Ces hommes-là semblent altérés de notre sang ! »

Une jeune mulâtresse parut, un petit paquet sous le bras.

« Que j'ai eu de peine à vous trouver dans cette grande maison ! dit-elle, en portant à ses lèvres la main de Paula. Personne pour me renseigner, et ce bruit affreux au dehors ! Vous ne me reconnaissez pas ? Ma gratitude a meilleure mémoire que votre générosité. Je m'appelle Joséfa. Don Rodriguez m'envoie auprès de vous. Occupé de sauver votre père, il m'a chargée de venir attacher ce drapeau à votre fenêtre. »

A ces mots, elle déploya deux longues bandes d'étoffe, l'une verte et l'autre rouge, et s'approcha de la croisée pour les aborder à l'extérieur.

« Que dis-tu ? Don Rodriguez occupé de sauver mon père ? Mais retire-toi de là, ou une pierre va t'atteindre. »

— La nuance de ma peau et les couleurs que je déploie me protègent, répliqua la mulâtresse sans s'émouvoir.

— Les couleurs de l'insurrection ! dit la comtesse.

Dût le peuple m'écraser sous les débris de ce palais d'un des plus hauts fonctionnaires de la province, je ne souffrirai pas qu'elles y flottent.

— Déjà elles sont aborées sur tous les édifices, depuis l'Hôtel-de-Ville jusqu'au palais du capitaine-général, et là où elles font encore défaut, elles seront imposées par la force, reprit Joséfa, tandis que la foule saluait le drapeau d'un cri équivoque, où se mêlaient la satisfaction de voir apparaître ces couleurs et le mécontentement de trouver la porte fermée.

— Et les autorités, jeune fille, que sont-elles devenues ? Que sais-tu du sort de mon mari ? Quels prodiges se sont accomplis en un instant ?

— Je ne puis que vous répéter le peu que j'ai appris en traversant la ville. Je m'y trouvais par hasard, me rendant aux Ursulines. Certaines rues étaient désertes ; les autres pleines de monde. En voulant éviter un rassemblement, je tombais au milieu d'un autre. Ma bonne étoile me fit rencontrer don Rodriguez à cheval, avec une nombreuse escorte d'autres personnes de son rang et de cavaliers de la troupe. Je parvins à attirer son attention ; d'abord un peu effrayé de me voir là, il réfléchit un instant, puis il me dit à l'oreille : « La comtesse de Tesoro et dona Paula doivent être inquiètes et courir des dangers. » Va donc, si tu as le courage, arborer chez elles les couleurs de Caracaz, et leur dire que l'on ne néglige rien pour préserver de tout mauvais traitement les membres du gouvernement déchu. Les troupes espagnoles ont passé du côté du peuple, et il n'y aura plus le moindre excès à craindre dès que les autorités nouvelles seront nommées et entrées en fonctions. » Là-dessus, deux hommes de sa suite m'ont aidée à fendre la foule et m'ont remis, sur son ordre, le petit paquet contenant le drapeau. Je suis accourue ici de toute la vitesse de mes jambes, et arrivée juste à point, c'est-à-dire quelque minutes avant la fermeture des portes de

Des lettres de Paris annoncent que la commission du Corps législatif a arrêté ses vues au sujet du projet de loi sur les sucres. La majorité repoussant tous les divers systèmes qui avaient été mis en avant, s'est prononcée, dit-on, pour l'adoption du projet de loi approuvé par le conseil d'Etat, en y introduisant cependant quelques modifications. C'est ainsi que le projet de loi, en adoptant les droits différentiels basés d'après les types, stipulait que la différence à établir entre les types des sucres indigènes et ceux des sucres exotiques, serait déterminée plus tard. La commission voudrait que d'ores et déjà l'assimilation fût entière entre les deux types.

Ce serait un avantage très important pour la sucrerie indigène.

Un décret impérial du 19 de ce mois, rendu sur le rapport de M. le Ministre des finances, décide que les auditeurs de 1<sup>re</sup> classe près la cour des comptes sont appelés, moitié par le choix, moitié par ancienneté, aux places que l'article 4 du décret du 12 décembre 1860 leur réserve dans l'ordre des conseillers référendaires de 2<sup>e</sup> classe.

Le conseil d'Etat aurait été saisi de l'amendement de M. Taillefer, contre l'alcoolisation des vins, et d'un autre amendement analogue signé par un grand nombre de députés. Les deux amendements auraient été admis; on fixerait la cessation du privilège des sept départements du Midi au 1<sup>er</sup> janvier 1865. Dans la discussion du budget, la Chambre se prononcera.

Le Corps législatif s'est réuni le 30 mars, à deux heures en comité secret, sous la présidence de Son. Exc. M. le duc de Morny, pour examiner sommairement, 1<sup>o</sup> le projet de loi relatif au régime disciplinaire des conseils de prud'hommes; 2<sup>o</sup> le projet de loi relatif aux douanes.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Le Corps législatif a reçu communication du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1862. L'exposé des motifs de ce projet, prouve encore une fois que le Gouvernement de l'Empereur apporte, dans les vastes services de notre administration et de notre Trésorerie, un esprit d'épargne qui donne à la bonne gestion de nos affaires la plus sérieuse garantie.

La loi du budget de 1862, votée le 28 juin 1861, avait fixé les dépenses générales de cet exercice à 1,969,769,031 francs, avec un excédant présumé de recettes de 4,300,997 francs; mais le total des crédits, augmenté par l'accroissement des crédits du service départemental et de certains services spéciaux, s'est trouvé porté à la somme de 2,307,534,790 francs, d'où il résultait, d'après l'évaluation des ressources et des dépenses résultant des dispositions législatives, que le budget de 1862 paraissait devoir offrir un excédant probable de dépenses de 288,660,284 francs. Or, tout compte fait, par suite de l'augmentation des ressources et des annulations de crédits réalisés par l'administration, il n'y a eu en réalité, qu'un excédent de dépenses de 34,953,000 francs seulement.

Les recettes de 1862, comparées à celles de 1861, font ressortir une augmentation nette de 172,133,558 francs 91 centimes, se composant d'une plus-value de 407,364,521 francs 28 centimes sur les recettes ordinaires, et de 64,769,037 francs 63 centimes sur les ressources extraordinaires. Les augmentations portent principalement sur l'enregistrement, le timbre et les domaines, qui ont donné une plus-value de 25,796,582 francs 88 centimes; sur les douanes et sels, dont la plus-value a été de 25,086,841 francs 22 centimes; sur les contributions indirectes, qui ont dépassé les produits de 1861 de 35,083,246 francs 54 centimes. Le revenu des forêts et de la pêche a présenté une diminution de 3,207,176 francs 29 centimes; ces produits éventuels affectés au service départemental, a pré-

voire palais, à l'approche des flots de peuple.

Ces nouvelles, bien que rassurantes en ce qui concernait le comte del Tesoro, étaient néanmoins d'une effrayante gravité. Une heure avait suffi pour briser la puissance de toutes ces familles qui jusque là, entourées d'un éclat presque royal, exerçaient la domination de l'Espagne sur un grand et riche pays. Une pauvre fille, encore en butte au mépris général quelques jours auparavant, était devenue la protectrice du palais del Tesoro. La révolte grondait toujours; le plus léger incident pouvait exposer à des dangers incalculables des têtes chéries. A ces pensées qui l'assaillaient tout à coup, la comtesse éprouva une si violente commotion qu'elle demeura un instant muette, comme pétrifiée. Mais son regard fixe, levé vers le ciel semblait reprocher à Dieu d'avoir permis ces choses inouïes. Joséfa garda quelques minutes un respectueux silence; puis elle demanda la permission de faire ouvrir la porte du palais, afin de prévenir un redoublement de la fureur populaire.

« Fais tout ce que tu voudras, mon enfant! » répondit la comtesse, et des larmes amères jaillirent de ses yeux.

Elles descendirent; le majordome ouvrit à deux battants la porte cochère, et le peuple se trouva face à face avec trois femmes. Dona Paula se serrait, tremblante, contre sa mère, tandis que la mulâtresse, les précédant de quelques pas, semblait implorer pour elles la clémence de la foule. Et l'attitude de la comtesse avait tant de dignité que ces mêmes hommes, qui venaient de réclamer si impétueusement l'entrée du palais, hésitaient maintenant à y pénétrer.

Enfin, quatre ou cinq des plus hardis s'y décidèrent, et leur exemple entraîna les autres. Avec une intrépidité à la fois touchante et comique, Joséfa essaya de leur barrer le chemin de l'escalier. Vains efforts! Ils en avaient déjà conquis les premières marches quand un homme fendit la presse et que la

senté une diminution de 1,631,035 fr. 46 cent. Mais les contributions directes, les postes, les produits universitaires, les produits divers, ont donné des augmentations qui révèlent les progrès de l'intelligence et de la richesse publique.

Quant aux dépenses, dont l'exposé des motifs donne une nomenclature très-détaillée, les tableaux officiels constatent que la presque totalité des crédits excédant les prévisions, se rattache soit à des dépenses de guerre que la politique a imposées aux finances, soit à des améliorations productives, soit à des frais de perceptions ou à des remboursements qui se proportionnent nécessairement à la recette.

Ainsi se trouvent proclamées par des chiffres irréfutables, la bonne gestion de nos finances et l'excellence d'une politique qui a su réduire de 288 millions à 34 millions seulement, le découvert d'un seul exercice, sans diminuer en rien les travaux publics et les autres améliorations qui devaient profiter à notre richesse nationale.

Ce ne sont plus seulement les orateurs tories qui s'étonnent de la longanimité du cabinet anglais et qui censurent sa faiblesse, en présence des graves conflits auxquels il s'est mêlé et qu'il a même provoqués en Europe. Un membre de la famille royale, le duc de Cambridge vient de faire entendre, à son tour, des paroles dont la signification ne saurait échapper aux amis les plus confiants du ministère britannique.

Dans un grand dîner donné le 28 mars par le lord Maire de Londres, ce magistrat a porté un toast à l'armée, à la marine et aux volontaires « qui doivent toujours être sur un bon pied et préparés à toute éventualité pour assurer la conservation de la paix, » le duc de Cambridge provoqué directement à parler, en sa qualité de commandant en chef des troupes britanniques, s'est acquitté très-fermement de sa tâche. Après avoir remercié le lord Maire de son toast et fait ressortir les vertus militaires de l'armée anglaise, Son Altesse Royale s'est exprimé en ces termes :

« Mylord Maire, vous avez fait allusion à cette circonstance que nous sommes maintenant en paix, et vous avez exprimé l'espoir que cet heureux état durera longtemps encore. Comme soldat, je partage entièrement ce sentiment. Mais je ne puis me dissimuler que des faits graves se passent en Europe et en Amérique, et je suis forcé de dire qu'en Europe et en Amérique je vois la guerre. Nous avons certainement eu l'avantage de nous tenir à l'écart de ces grandes luttes, et, quant à moi, personnellement, je dois dire que j'espère que nous continuerons à agir ainsi si nous pouvons le faire honorablement. Mais je suis aussi convaincu que nous ne pouvons pas un instant nous laisser entamer, et, par conséquent, je pense que nous devons maintenir l'armée et la marine sur le meilleur pied. (Applaudissement). Bien que ce pays soit déterminé à se tenir à l'écart de la guerre par tous les moyens honorables, il ne voudra pas, j'en suis certain, se soumettre à l'humiliation et au mépris. Si un tel état de choses se présentait ceux qui désirent le plus la paix seraient, j'en suis sûr, les premiers à vouloir la guerre; car, c'est en cela seul, que la guerre est justifiable, et c'est seulement en adhérant à ce principe que l'Angleterre peut maintenir sa grandeur. »

L'avis, on ne saurait en disconvenir, part de haut et va droit à son adresse. Il exprime avec dignité et sans ambage. Les sentiments patriotiques de la nation anglaise, honteuse, depuis près d'une année, du rôle compromettant qu'on lui fait jouer. L'heure de la reprise des travaux du Parlement approche, et il devient évident pour tous que la politique des attermolements et des équivoques, est à bout de voie, au-delà du détroit. Ceux qui ont soutenu jusqu'ici cette politique, doivent l'abandonner ou laisser la di-

jeune fille reconnut en lui l'étranger qui lui avait remis l'avant-veille une lettre pour don Rodriguez.

« Venez, monsieur, venez, lui cria-t-elle, si vous n'avez point oublié une personne que vous honorez l'autre jour de votre confiance. Voici la comtesse del Tesoro et sa fille en présence de gens grossiers qui veulent envahir leur palais dans de mauvaises intentions. Au nom du marquis de Vallida, qui m'envoie protéger ses dames, je vous supplie d'éloigner cette foule. »

L'étranger jeta un regard surpris et d'une expression toute particulière sur Paula, et un autre plus perçant encore sur la comtesse. Il s'approcha de cette dernière; elle le regarda, tressaillit, et laissa échapper une exclamation d'épouvante.

« Dona Louisa est surprise de me voir à ses côtés! dit-il d'une voix basse, mais stridente. Elle le serait bien plus si elle savait qui implore mon secours en sa faveur. Quel changement en douze années! Quel abîme entre hier et aujourd'hui! »

Sans s'inquiéter de l'effet produit par ces paroles, il se tourna vers la foule, ôta le chapeau à larges bords qui lui cachait le front, et se plaçant sur une plus haute marche de l'escalier, il s'écria :

« Américains! Effrayez des femmes sans défense, piller des maisons qui portent les couleurs de Caracas, est-ce donc là le premier acte de l'indépendance que vous avez conquise? Le Venezuela vient de se mettre au rang des Etats libres. Les autorités espagnoles sont destituées. Une Junte nationale prend en main la direction de vos affaires. Courez à la place du Marché, à l'Hôtel-de-Ville nommer vos fonctionnaires! Là est votre place, là vous attend votre tâche, et c'est ainsi que doit s'achever une révolution caractérisée jusqu'ici par la modération et l'humanité! »

Ces paroles et l'exemple de l'inconnu suffirent pour entraîner la foule. On le suivit sur la place du

rection des affaires à d'autres plus courageux et surtout plus clairvoyants. HAVAS.

Le Constitutionnel dit, sous la signature Limayrac, que la réception enthousiaste faite à Garibaldi embarrassera également deux alliés de l'Angleterre : l'Autriche et l'Italie. M. Limayrac fait remarquer aussi que l'Angleterre, en même temps qu'elle fête Garibaldi, qui, après tout, est un soldat ayant bravement combattu pour l'indépendance de son pays, montre son mépris et son indignation contre Mazzini, l'instigateur de complots infâmes et l'enrôleur d'assassins.

Garibaldi souffrant toujours de son pied, le docteur Ferguson a offert gratuitement ses services au comité de Londres en s'engageant à rester auprès de Garibaldi, pendant toute la durée de son séjour en Angleterre.

Tous les steamers et navires disponibles sont déjà retenus pour le jour de l'arrivée de Garibaldi à Southampton.

## Revue des Journaux

MONITEUR.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« Les dépêches d'Amérique distribuent ainsi les généraux confédérés qui doivent diriger les armées du Sud pendant la prochaine campagne : Robert Lee demeure à la tête de l'armée de Virginie; Longstreet dirige les opérations dans le Tennessee, et Beauregard, dans le Sud-Est avec son quartier général à Charleston; Joe Johnston commande au centre; Polk dans le Sud-Ouest; enfin Kirby-Smith et Magrader opèrent au delà du Mississippi. L'Enquirer de Philadelphie évalue à 344,000 hommes l'effectif des armées séparatistes. »

Le *Moniteur* contient, en outre, une correspondance de New-York, 15 mars, dont nous reproduisons le post-scriptum ainsi conçu :

« On me signale à l'instant d'importants changements qui viennent d'être apportés à la direction des affaires militaires des Etats-Unis. Le général Grant prend le commandement en chef des armées fédérales, et le général Halleck, qui avait exercé jusqu'à présent ces difficiles fonctions, devient chef d'état-major général avec Washington pour résidence. Le général Sherman succède à Grant, dans la division du Mississippi, qui comprend l'Ohio, le Tennessee et l'Arkansas, et le général Mac-Pherson remplace Sherman dans le département du Tennessee. On annonce de plus que l'armée du Potomac doit être réorganisée et partagée en trois corps confiés aux généraux Warren, Sedgwick et Hancock. Enfin, on parle du remplacement du général Meade par le général Smith, mais ce dernier bruit n'est pas encore officiellement confirmé. »

LE PAYS.

On lit dans le *Pays*, sous la signature de M. Baraton, secrétaire de la rédaction de cette feuille :

« Nous croyons pouvoir assurer que rien n'est encore décidé, que rien même n'est encore certain, en ce qui touche la prochaine réunion d'une conférence pour le règlement de la question des duchés. »

« Voici où en sont aujourd'hui les négociations relatives à cette affaire. »

« L'Angleterre a proposé une conférence sans armistice et sans base. »

« Cette proposition a été faite à l'Autriche, à la Prusse, au Danemark, à la Diète germanique, à la Suède, à la Russie et à la France. »

Marché, où, en effet, le peuple nommait en ce moment la Junte provisoire et les nouvelles autorités, tant civiles que militaires. Le lendemain parut un manifeste faisant l'apologie de la révolution et invitant les provinces voisines à y adhérer. On élargit toutes les personnes injustement détenues, on abolit tous les privilèges des races favorisées, tous les impôts oppressifs, et particulièrement l'alcavala, cette contribution détestée sur les subsistances les plus indispensables. Les Indiens furent affranchis du tribut qu'on exigeait d'eux, et la création de ports francs ainsi que l'entière liberté du commerce furent promises au pays.

CHAPITRE VII.

Un vainqueur généreux. — La mère et la fille. — La délivrance de Bénuta.

Dans l'après-midi, don Rodriguez, qui faisait partie des membres de la Junte, se présenta en personne au palais del Tesoro. Il ne s'était pas produit de nouveaux incidents de nature à compromettre la sûreté des habitants ou leur propriété. Les domestiques étaient revenus, l'ordre accoutumé rétabli dans l'intérieur de la maison, et les patrouilles qui parcouraient les rues semblaient rendre impossible toute nouvelle tentative perturbatrice. Les communications étaient libres, Joséfa avait repris le chemin de la villa de l'Anaco, sous l'escorte des serviteurs que Rodriguez renvoyait. Les drapeaux qui flottaient sur les maisons, les cris de joie qui s'élevaient encore de temps à autre et les groupes animés des places publiques rappelaient seuls la pacifique révolution du matin.

Cependant, la comtesse et sa fille étaient toujours dans la même anxiété sur le sort du comte. Aucun des membres du gouvernement renversé n'était encore rentré dans sa famille; il courait à leur égard des

« L'Autriche et la Prusse ont accepté. » La Diète germanique a mis l'affaire en délibération; on ignore ce qu'elle répondra, dans tous les cas, sa réponse ne pourra pas être faite avant une semaine. » La France adhère sans réserve d'une acceptation générale. » La Russie n'a pas encore fait connaître son sentiment. » La Suède a gardé jusqu'ici le silence. » Le Danemark n'a rien répondu. »

On lit dans le même journal, sous la signature de M. Voiseux :

« L'opinion est accréditée à Vienne que le 2 avril est le jour fixé pour l'acceptation solennelle et publique de la couronne du Mexique par l'archiduc Maximilien et que le nouvel empereur s'embarquerait le 5. Le cardinal-patriarche de Venise aurait reçu du Pape la mission de donner la bénédiction apostolique au couple impérial. On infère de cette circonstance, que S. M. Maximilien ne fera pas le voyage de Rome, ainsi que le bruit en avait couru. »

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* s'exprime ainsi, sous la signature de M. Paulin Limayrac, à l'occasion de la note circulaire du Danemark réclamant, dans les termes les plus vifs, contre le traitement que le Sleswig subit de la part des Austro-Prussiens :

« Le gouvernement de l'Empereur a fait tout ce qui dépendait de lui pour le maintien de la paix, et les événements de chaque jour montrent combien il était sagement inspiré. C'est que la guerre n'est pas seulement un fléau terrible, mais que souvent elle résout mal les questions dont la solution lui est abandonnée; la note du Danemark en est une nouvelle preuve. »

« La guerre actuelle n'a point échappé au danger trop prévu de dévier de son principe et de le fausser. »

« Ainsi, c'est au nom du principe des nationalités que le Danemark est attaqué par l'Allemagne, et quand on regarde la composition des armées on voit des Hongrois, des Croates, des Vénitiens conduits par l'Autriche au secours de la population allemande des duchés, et cette intervention immédiatement suivie de plaintes de la population scandinave, qui réclame contre l'oppression dont elle est l'objet à son tour de la part de la race allemande. »

« C'est au nom du principe des nationalités qu'on voudrait déchirer le titre en vertu duquel le Danemark règne sur les duchés; mais qui dira en vertu de quel principe un titre nouveau serait créé? Apparemment il n'entre dans l'esprit de personne de faire appel à ce vieux droit dont les congrès de Vienne et de Laybach ont été les derniers interprètes, et qui disposait des hommes et des territoires en dehors du consentement des peuples. »

« Chercher l'expression du nouveau droit qui concilie en même temps la liberté et la dignité des nations, et les garanties de l'équilibre européen, voilà à quoi devra s'appliquer la diplomatie moderne, et ce serait dans l'avenir son éternel honneur que de l'avoir trouvée. »

M. Paulin Limayrac fait observer, dans la même feuille, qu'il est évident que l'alliance de l'Italie et l'alliance de l'Autriche paraissent également chères et sympathiques à l'Angle-

bruits très-inquiétants; une voiture fermée venait de sortir de Caracas sous escorte militaire, et on se livrait aux conjectures les plus diverses quant à la personne qu'elle emmenait et à sa destination.

Aussi la visite du marquis de Vallida fut-elle accueillie avec une vive reconnaissance. Sans attendre de questions, il s'empressa de communiquer les bonnes nouvelles qu'il apportait.

« Votre mari est arrêté, il est vrai, dit-il à la comtesse; mais sa captivité cessera dès que nous aurons à la Guayra un navire prêt à transporter à Cuba ou à Portorico les autorités espagnoles destinées. On le traite d'ailleurs avec tous les égards dus à un prisonnier qu'on est bien loin de considérer comme un criminel. »

« Mais nous permettra-t-on, à Paula et à moi de le suivre dans son exil? »

« Rien ne s'oppose à ce que vous alliez plus tard le rejoindre aux îles; mais la traversée de M. le comte s'effectuera sur un navire du gouvernement à bord duquel la famille ne sera point admise. Du reste, il ne serait pas dans votre intérêt de quitter Caracas avant d'avoir disposé de vos possessions dans cette province, à moins que vous ne préfériez rester fidèle au pays, sous le nouveau régime politique. »

La comtesse, sans répondre à cette ouverture, demanda si elle serait du moins autorisée à voir le comte avant son départ.

« Je crains que cela ne rencontre des difficultés; je ferai néanmoins tout mon possible pour vous procurer cette entrevue. »

« Comptez sur ma vive reconnaissance. Mais une autre personne encore nous touche de près: don Escudero. Vous n'ignorez peut-être pas, Monsieur le marquis, qu'une ancienne convention de famille le destine pour époux à Paula. Pourriez-vous nous donner aussi de ses nouvelles? »

La suite au prochain numéro.

terre, malgré l'antagonisme et l'état d'hostilité de ces deux puissances entre elles :  
 « Eh bien ! ajoute le *Constitutionnel*, les difficultés contre lesquelles lutte le gouvernement italien, de même que les inquiétudes de l'Autriche, ne seront-elles pas singulièrement compliquées et aggravées par le retentissement du voyage triomphal de Garibaldi en Angleterre ? »

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* s'attache, par l'organe de M. Weiss, à démontrer, en réponse à l'article du *Constitutionnel*, que le principe des nationalités est une épée à deux tranchants, ou si l'on veut, une lance d'Achille d'espèce particulière qui, dans une foule de cas, ne guérit une blessure qu'à la condition d'en faire une autre : Ainsi, plus on envoie dans la Chersonèse cimbrique de Hongrois, de Croates et de Vénitiens pour appliquer ce principe en faveur de la population allemande, plus la population danoise se juge lésée dans sa propre nationalité ; plus on affranchit de Germains, plus on opprime de Scandinaves ! »

« Les traités et les congrès ne peuvent pas plus terminer le débat, suivant le *Constitutionnel*, que le principe des nationalités. Il faut par conséquent chercher quelque autre chose pour concilier « l'expression du droit nouveau et l'équilibre européen » que le principe des nationalités, les traités et la guerre, ce fléau terrible. Chercher ! Voilà le dernier mot du *Constitutionnel*. Nous prédisons que le *Constitutionnel* cherchera longtemps ! »

LA FRANCE.

Le journal la *France* termine en ces termes un long article, signé de M. Launoy, sur « l'Europe et la France : »

« L'attitude de la France lui permet de suivre aujourd'hui une politique ferme, sage, patiente, dont le résultat est de laisser intacte son initiative, sans affaiblir sa dignité et sans désavouer sa modération.

« En présence de ce calme, la surprise et peut-être la défiance s'éveillent. On en suspecte la sincérité et le désintéressement. On a tort. C'est le calme d'un grand peuple qui sent son droit et sa force, et qui est aussi décidé à ne point abuser de sa force qu'à ne pas abdiquer son droit. »

LA PRESSE.

La *Presse*, après avoir fait observer qu'on s'est décidé à invoquer le concours de la confédération germanique qu'on excluait au début du projet de conférence, insiste sur la convenance d'appeler également les duchés à intervenir dans une solution qui a pour objet de régler leur sort :

« Personne, écrit M. Jauret, ne peut stipuler pour les duchés, si ce n'est les duchés eux-mêmes, et cependant, ce sont les duchés qui, seuls, demeurent à l'écart et n'ont aucune part dans la solution.

LE MONDE.

Le *Monde* annonce, dans son résumé de ses correspondances de Belgique, qu'une deuxième session du Congrès catholique se tiendra à Malines, à la fin du mois d'août prochain : « Des mesures sont prises, ajoute M. Taconet, pour que les travaux soient pratiqués avant tout. On sera sobre de grands discours; on évitera de mettre les personnalités en évidence, et l'on s'efforcera de ne discuter que ce qui peut unir les catholiques dans un commun élan de foi. Puissent ces promesses être sérieusement tenues. »

LE SIÈCLE.

M. Léon Plée, répondant dans le *Siècle*, à un article de M. de Girardin, fait observer que les élections de Paris, en nommant des candidats connus pour leurs chaleureuses sympathies à l'égard de la Pologne, tendent à donner plus de force au langage du gouvernement à l'étranger en faveur des nationalités opprimées.  
 Pour extrait : A. LAYTON.

Chronique locale.

Mgr l'Evêque de Cahors, fait en ce moment la visite générale des Eglises de son diocèse.

Le 29 mars, S. G. visitait Labastide-Marnhac (confirmation), Saint-Remy, Salgues et Larozière.

Le 30, Trespoux (confirmation), Bournaquet, Flottes et Lacapelle.

Le 3 avril, Mgr visitera Cels, Parnac, Caix, Luzech.

Lundi, Luzech (confirmation), Cami et Albas.

Le 5, Belaye (confirmation), Latour, Sénac, Rouffiac, Carnac (coucher).

Le 6, Carnac, Sauzet (confirmation), Cambayrac, Saint-Vincent.

Le 7, Courmou, Les Roques, Trébaix et Villesèque.

Le 8, Saint-Martial, Saint-Pantaléon, St-Daunès, Montcuq (St-Privat).

Le 9, Montcuq, St-Hilaire (confirmation), Saint-Génézié (rentrée à Montcuq).

Le 10, Bagat, Lasbouygues, Mascayroles, Farguettes (coucher à Fargues).

Le 11, Fargues (confirmation), Ségos, Lebulvé.

Le 12, Saux, Saint-Matré, Valprionde et St-Félix.

Le 13, Belmontet (confirmation), Saint-Sernin, Sainte-Croix.

Le 14, Lebreil, Caminot, Montlauzun et Lormie.

Le 15, St-Laurent et Rouillac (rentrée à Montcuq).

Le 16, Saint-Cyprien (confirmation), Escayrac et Lascahanes.

Le 17, Pechpeyroux, Cézac, Pern et Saint-Paul.

Le 18, Terry, Flaugnac (confirmation), Capnié, Saint-Etienne (coucher à Castelnaud).

Le 19, Castelnaud (confirmation), Divillac, Russac (rentrée à Castelnaud).

Le 20, Boisse (confirmation), St-Alauzie, Saint-Aureil et Thézels.

Le 21, Lacabrette (confirmation), Ganic et Lamolayrette.

Le 22, Mondoumeré (confirmation), St-Fleurien, St-Jean-des-Arades (coucher à Saint-Génézié).

Le 23, Saint-Génézié, Paillas, Fontanes, St-Sever et Cieurac.

Le 24, Lalbenque (confirmation), Saint-Hilaire (coucher à Vaylats).

Le 25, Vaylats (confirmation), Belmont et Bach.

Le 26, Escamps, Cremps (confirmation), Laburgade, Aujols et Flauiac (rentrée à Cahors).

Le 5 mai, Douelle (confirmation), caillac et Puy-l'Evêque.

Le 6, Puy-l'Evêque (confirmation), Pescadoires, Lagardelle et Grézels.

Le 7, Floressas (confirmation), Sérignac, Ferrières, Issudal et Courbenac (coucher à Puy-l'Evêque).

Le 8, Loupiac, Martignac et Puy-l'Evêque.

Le 9, Duravel (confirmation), Touzac, Aglan, Cavagnac (coucher à Soturac).

Le 10, Soturac, Couvert, St-Martin et Pestillac (coucher à Montcabrier).

Le 11, Montcabrier, Mazières et Cazes (coucher à Puy-l'Evêque).

Le 12, Mauroux (confirmation), Cabanac, Lacapelle et Virs (coucher à Prayssac).

Le 13, Prayssac, Labastide-du-Vert, Fages et Crayssac.

Le 23, Catus (confirmation), Salvezou, Saint-Médard et Pontcirq (coucher à Lherm).

Le 24, Lherm, Les Junies (confirmation), Vaysse, Les Arques et Goujonnac.

Le 25, Frayssinet (confirmation), Pomarède, Cassagnes et Sanit-Caprais.

Le 26, Montcléra (confirmation), Marminiac, Boissières et Cazals.

Le 27, Gindou (confirmation), Moussac, Mongesty et Gigouzac.

Le 28, Saint-Denis, Boissières, Nuzéjous (rentrée à Cahors).

Le 31, Calamane (confirmation), Maxou, Saint-Pierre-Lafeuille et Brouelle.

Le 1<sup>er</sup> juin, Meschmon (confirmation), St-Pierre-Liversou et Francoules.

Le 2, Saint-Michel, Nadillac, Cras et Cours (coucher à Artis).

Le 3, Artis (confirmation), Sénaillac et Blars (coucher à Sauliac).

Le 4, Sauliac, Cabrerets et Orniac (coucher à Lauzès).

Le 5, Lauzès, Lenillac, Sabadel et St-Sernin.

Le 6, Fages et Saint-Martin (rentrée à Cahors).

Monseigneur visitera, en automne, les cantons de Saint-Géry, Limogne et Saint-Barthélemy.

Tribunal de simple police de Cahors.

Audience du 25 mars 1864.

- 4 Jeunes gens condamnés à 3 fr. d'amende, pour bruit et tapage nocturne.
- 2 individus à 3 fr., pour bruit et tapage injurieux.
- 4 Demoiselles à 11 fr. et un jour de prison, même motif.
- 2 Individus à 11 fr., même motif et même affaire que ci-dessus.
- 1 homme condamné à 3 jours de prison, pour rixes, voies de fait envers sa femme.
- 3 Jeunes gens à 1 fr., pour avoir fait du bruit la nuit en roulant une boule de neige.
- 1 Cabaretier à 1 fr., pour fermeture tardive de son cabaret-café.
- 8 Individus à 1 fr., pour avoir été trouvés dans un cabaret à une heure indue.
- 10 Habitants à 1 fr., pour jet d'eau par la fenêtre.
- 1 Habitant à 1 fr., pour dépôt de terre sur la voie publique, sans y être autorisé.
- 1 Boulanger à 1 fr., pour divagation de 4 cochons dans la rue.
- 1 Charretier à 1 fr., pour abandon d'une charrette sans être éclairée.
- Une femme à 1 fr., pour abandon d'un âne dans la rue.
- 1 Voiturier à 1 fr., pour n'avoir pas éclairé sa voiture.
- 2 Propriétaires à 6 fr., pour défaut de plaque.
- 2 Propriétaires à 1 fr., pour avoir coupé de l'herbe dans le bien d'autrui.
- 6 Habitants à 1 fr., pour défaut de balayage.
- 1 Postillon à 3 fr. et 20 fr. de dommages et intérêts, pour avoir donné un soufflet. (Affaire civile.)

On lit dans le *Mémorial de Figeac* :

Le jeudi saint au soir, de violents coups de tonnerre suivis d'éclairs se firent entendre au Nord-Est de notre ville. Quelque temps on craignit un orage, mais ces craintes furent bientôt dissipées. C'est seulement à Felzins, que l'orage a éclaté.

La foudre a pénétré par le toit dans une maison dont les habitants se trouvaient à propos assez éloignés; le plancher de la chambre supérieure a été tourné sens dessus dessous, tous les clous ont disparu, tous les ferrements ont été anéantis; il n'est resté aucun vestige d'une armoire placée dans cette chambre. La foudre a intérieurement continué sa course tortueuse et est arrivée près de la porte d'entrée au moment même où le propriétaire mettait la clef dans la serrure, celle-ci a été fondroyée, la clef coupée au ras de la main qui la tenait et le propriétaire n'a eu aucun mal.

C'est une chose curieuse mais non pas surprenante, car on a assez parlé des effets si variés produits par l'électricité.

Lundi dernier, deux jeunes gens de Figeac eurent la fantaisie d'aller faire une promenade sur l'eau.

Ni l'un ni l'autre n'étaient guère habiles à conduire un bateau; après avoir navigué tant bien que mal pendant une heure, l'idée les prit d'aller aborder à un endroit très dangereux et où le courant est très fort; au moment où le bateau atteignait le rivage, l'un deux saisit les branches d'un arbrisseau, mais, au même instant, le bateau étant rejeté au loin par le courant, laisse tomber au fond des eaux l'imprudent où il aurait infailliblement péri sans le secours du sieur Viallaret cantonnier, qui n'a pas craint de se dévouer par un de ses semblables.  
 (Mémorial de Figeac.)

On demande pour les départements du Lot, Lot-et-Garonne, Gironde, Tarn-et-Garonne, un Inspecteur Divisionnaire, des Directeurs pour chaque arrondissement. Appointements : 2,400 fr. 1,800 fr., avec fortes remises, s'adresser franco à M. le Directeur Général de l'Echo Commercial et Agricole, boulevard Sébastopol, 49, (rive gauche), à Paris. (affranchir)

M. Marsan, photographe, quitte demain notre ville pour se rendre à Gourdon. C'est une occasion superbe pour les habitants de la sous-préfecture qui usent du portrait-carte. Nous avons pu juger par nous-mêmes de la perfection que M. Marsan apporte dans ses épreuves. Ses portraits, d'une grande finesse et d'une vérité frappante tentent encore par la modicité des prix. C'est le moment, charmantes Gourdonnaises de venir présenter vos frais minois à l'objectif du photographe. Rajustez vos fichus, étirez les coins de vos foulards, un petit coup de main à vos belles chevelures, un sourire à la glace.... très-bien; l'atelier de M. Marsan est là qui s'avance, montez dans ses élégantes voitures et en quelques minutes vous aurez, ce que la miniature n'a pu jamais obtenir, votre image parfaite.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous nous bornerons pour aujourd'hui, le temps et l'espace nous manquant, à enregistrer le succès de la première représentation de la troupe Moncavrel.

M. Moncavrel a paru jeudi dans deux pièces et tout le temps d'unanimes applaudissements lui ont été largement prodigués. Tous les rôles ont été du reste parfaitement remplis. Les artistes ont eu deux fois les honneurs du rappel.

Dimanche, 3 avril 1864.

LES PRINCESSES DE LA RAMPE

Comédie-Vaudeville en 2 actes.

Les principaux rôles seront remplis par

Mme Josse et M. Moncavrel.

L'ÉCLAT DE RIRE

Drame en 3 actes.

Un Frère terrible

Vaudeville en 1 acte.

Les bureaux s'ouvriront à sept heures. — On commencera à huit heures précises.

Voici un moyen de convertir une plante de réséda en petit arbuste :

Il faut choisir une plante vigoureuse, la placer dans un vase et couper chaque bouton dès qu'il paraît. En automne, on enlève toutes les branches, inférieures, de manière à ménager une tige qui ait la forme d'un arbre en miniature; puis on le place dans une pièce chaude, ayant soin de l'arroser tous les soirs.

Au printemps suivant, on remarquera que la plante devient ligneuse; on continue d'enlever les branches latérales à mesure de leur apparition, et l'on s'applique à donner une jolie forme à la tête du petit arbre. Au commencement de la troisième année, l'arbuste aura de l'écorce, on pourra cesser de couper les boutons, et en quelques jours on aura des fleurs d'un parfum extrêmement suave, et qui se renouvelleront tous les étés pendant de longues années.

On assure que des modifications importantes seront introduites dans le service des chemins de fer. Dans un délai de trois mois, on mettrait à exécution les prescriptions réglementaires pour la communication permanente des agents du train avec le mécanicien. Dans un délai de six mois, toutes les locomotives à vapeur seraient munies d'un appareil fumivore. La vitesse des trains serait également l'objet de prescriptions très-rigoureuses. Ajoutons qu'il serait utile que la vitesse longitudinale, pour les voyageurs, sur toute la longueur du train, fût établie définitivement, comme elle l'est déjà sur les chemins de fer de l'étranger.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 27 mars 1864.

20 Versements ..... 519 »

5 Remboursements dont 4 pour solde. 1054 12

Pour la chronique locale : A. LAYTON.

Départements.

Voici sommairement les faits qui ont motivé la proclamation du préfet de l'Hérault que nous avons publiée dans notre dernier numéro :

« Dans la journée d'hier, samedi, une vive effervescence s'est produite à Montpellier à l'occasion de l'issue du procès Armand. La portière, soupçonnée de témoignage complaisant, s'étant imprudemment aventurée dans le quartier des Halles, a été insultée et battue. Un des professeurs de la faculté, poursuivi d'injures et de huées, a dû se hâter de se réfugier chez lui. Plusieurs témoins à décharge ont été menacés et outragés. D'un autre côté, quelques témoins à charge ont été l'objet de félicitations poussées jusqu'à l'enthousiasme de la part de députations populaires, où les femmes étaient en majorité.

« Vers trois heures et demie, une foule agitée s'est portée sur la place de l'Embarcadère dans l'intention de faire une ovation à Maurice Roux, dont on annonçait l'arrivée. Son attente a été déçue, Maurice Roux s'était rendu directement d'Aix à Bourg-Saint-Andéol, son pays.

Dans la soirée, des démonstrations hostiles ont été tentées devant les maisons de certains témoins à décharge; mais l'autorité avait pris toutes les dispositions nécessaires pour protéger les citoyens en butte à ses attaques et assurer le maintien de l'ordre.

« De semblables manifestations sont très-regrettables en ce qu'elles portent une grave atteinte à la fois au respect dû aux décisions de la justice et à la dignité des mœurs publiques. Mais nous connaissons trop le bon sens naturel de notre population, l'excellent esprit qui l'anime, pour ne pas être certain que, un moment égarée par l'exagération d'un sentiment de sympathie, elle ne s'empresse de se rendre aux sages conseils de notre premier magistrat, qui a si justement mérité sa respectueuse affection et son entière confiance.

Nous avons reçu les détails suivants au sujet de ces graves événements :

Montpellier, 26 mars.

Ce matin, la maison de M. Armand a été assaillie par des cris, des huées, des coups de pierre. La porte d'entrée a résisté aux assauts de la populace. La portière ayant paru à la croisée du quatrième étage, a été huée. Le matin, à la Halle, elle avait failli être écharpée; on lui avait arraché la plupart de ses vêtements.

4 heures 1/2 du soir. — Une foule immense s'est portée à la gare. L'attente a été déçue, Maurice Roux étant allé directement d'Aix à Bourg-Saint-Andéol. Les femmes de la Halle, porteuses de bouquets et de couronnes, se décident à les porter aux principaux témoins à charge. La foule se rend chez M. Bayssade, commissaire de police, qui refuse les fleurs. Une députation porte aux docteurs Alquier et René des couronnes; on les voit flotter aux fenêtres. Par contre, M. le docteur D... est insulté, baffoué; sa demeure est criblée de pierres.

5 heures. — La foule se porte devant la maison des témoins à déchargement chez Servan, rue Triperie ce témoin était expert dans l'affaire des cordes).

Six heures. — Un bataillon d'infanterie stationne devant la maison Armand. L'effervescence augmente. Des piquets de troupes sont placés devant les maisons des témoins à décharge.

Dimanche au soir 27 mars. — Des attroupements se sont formés encore aujourd'hui devant la maison Armand. La cavalerie a été remplacée ce matin par d'infanterie et des soldats du génie. L'infanterie a dû faire le simulacre de plusieurs charges à la baïonnette; vers 5 heures, de nouvelles sommations ont été faites. Sans la pluie, qui tombe depuis ce matin, des malheurs auraient été peut-être à déplorer. Deux chevaux, appartenant à un peloton de hussards, ont été, dit-on, blessés.

Le jardin de M. Biquet oncle, parent de M. Armand, a été envahi. On apprend de Morgion, localité où M. Armand possède une grande propriété, que les parterres ont été dévastés. Sans la pluie, la population de Morgion se serait peut-être rendue à Montpellier.

On a fait des arrestations, on parle de 30, sur lesquelles 5 personnes auraient été maintenues en état d'arrestation. — Louis Neyret.

PUY-DE-DÔME. — La bonne ville de Clermont-Ferrand, vient de donner un fier exemple aux chasseurs d'alouettes, à tous les absurdes destructeurs de ces escadrons volants, au bec acéré, à l'œil perçant, innombrable et infatigable gendarmerie des sillons et des plates-bandes, défenseurs nés de la végétation contre les milliers d'insectes qui finiraient, sans eux, par la dévorer tout entière.

L'autre jour, pendant que l'Auvergne était, comme tant d'autres provinces, silencieusement enveloppée d'un épais manteau de neige, une

énorme bande d'alouettes, affolées de besoin, exténuées, vint s'abattre avec tous les piaillements du désespoir au beau milieu de la ville, sur la place de Jaude, à l'endroit même où fut préchée la première croisade.

La belle occasion pour les bourgeois de Clermont d'allumer les fourneaux et de garnir les casseroles. Le lard, sans doute, en tremblait partout à son croc, car les alouettes sont exquises, sautées avec quelques lardons. Point n'en jugèrent ainsi les sobres bourgeois de la vieille cité.

Une collecte promptement opérée dans le voisinage passa plus promptement encore dans le tiroir du prochain grainetier, et bientôt l'avoine, le petit blé et autres provendes appétissantes, abondamment répandus sur la place, prouvèrent aux pauvres désespérés que, en France, on ne laisse pas mourir de faim même les petits oiseaux.

Ce n'est pas là jeter sa poudre aux moineaux; c'est véritablement semer pour l'avenir. Les allouettes paieront leur dette au centuple.

Pour la chronique départementale: A. LAYTOU.

Paris

1<sup>er</sup> avril.

Un conseil des ministres a eu lieu aujourd'hui sous la présidence de l'Empereur.

Hier, dans la belle église de Rueil, rebâtie par l'empereur Napoléon III, a eu lieu le service anniversaire de la mort de l'Impératrice Joséphine, décédée le 29 mars 1814. Comme toujours, l'assistance était nombreuse.

Malgré le mauvais temps, l'Empereur a passé en revue, avant-hier, dans la cour des Tuileries, les troupes de la deuxième division de la garde, qui doivent changer de cantonnement dans les premiers jours d'avril.

Avant-hier, l'Impératrice a réuni dans un dîner improvisé, aux Tuileries, plusieurs prélats et d'autres membres distingués du clergé, entre autres Mgr Darboy, archevêque de Paris, et Mgr Landriot, évêque de La Rochelle.

Le banquet, offert par le Prince Impérial aux enfants de troupe de la garnison de Paris, a eu lieu mercredi. On a arrosé de vin de Champagne (étendu d'eau naturellement), les galons du jeune sergent de la 3<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> de la garde impériale.

S. M. l'Impératrice a adressé à M<sup>me</sup> Flandrin, veuve de l'illustre peintre qui vient de mourir à Rome, une dépêche télégraphique ainsi conçue: « L'Empereur et moi, nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Flandrin. La France perd en lui un de ses artistes les plus distingués qui jousse de toute notre estime et de toutes nos sympathies. »

EUGÉNIE.

En se levant, ce matin, 29, les habitants de Paris ont trouvé les toits de leurs maisons et le pavé des voies publiques couverts d'une couche de neige de 2 à 3 centimètres d'épaisseur, absolument comme au mois de janvier. Les baromètres sont à l'ouragan, en effet, le vent a soufflé toute la nuit avec une violence sans pareille.

Les thermomètres de leur côté sont descendus et ne marquent plus que quelques degrés au-dessus de zéro.

L'affaire Mazzini est venu ces jours-ci devant la Cour d'assises de la Seine, jugeant sans intervention du jury. Déclaré complice de Greco et consorts, Mazzini a été condamné par contumace à la déportation.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits divers.

On écrit de Port-au-Prince, le 24 février, à la Gazette des Tribunaux:

« Le pays tout entier a été vivement ému par un crime horrible, récemment découvert à Bizoton, aux portes mêmes de la capitale et dont un châtimement exemplaire vient de faire justice. Huit personnes, quatre cultivateurs et quatre blanchisseuses, ont été convaincus d'avoir égorgé un enfant, le 30 décembre, de s'être partagé son corps et d'en avoir fait un repas accompagné de danses et de sortilèges, suivant les traditions africaines du culte Vaudou. Traduits devant la cour d'assises, les coupables ont fait des aveux et ont été condamnés à la peine capitale. L'exécution a eu lieu le 13 février, en présence d'une grande affluente de spectateur. Le gouvernement haïtien, qui a usé dans cette circonstance de la sévérité nécessaire, fait de louables efforts pour détruire des coutumes et des croyances qui ne rappellent que trop des instincts sauvages des peuples du Congo et du Dahomey. »

La Société des moteurs-Lenoir a cédé le privilège de la vente de ses machines, à la Société du Gaz de Mézières, pour la ville de Mézières.

Chaque jour de nouveaux traités de même nature viennent étendre le champ des opérations de la Compagnie, en même temps que les applications de ce moteur si peu encombrant, si facile à employer, se multiplient dans toutes les industries.

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kooke appelait, à si juste titre, un remède béni, un magnifique présent du Ciel. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinet, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

Dernières Nouvelles.

Nous avons annoncé hier la condamnation de Mazzini, par un arrêt de la Cour d'assises de la Seine à la déportation. Un journal étranger a annoncé que le Gouvernement français avait fait des démarches auprès du gouvernement anglais pour l'expulsion de ces organisateurs de tant de complots. Nous croyons savoir qu'aucune démarche officielle ou officieuse n'a été faite, mais on espère que le Gouvernement anglais agira conformément à l'attente de l'opinion publique qui se manifeste hautement en Angleterre.

L'affaire de l'Archiduc Maximilien n'est pas terminée. D'après les renseignements les plus accrédités, il ne s'agirait que d'un différend de famille, qui, on l'espère, ne tardera pas à être aplani. Dans tous les cas on est autorisé à penser que le départ du nouvel Empereur pour le Mexique, aura lieu dans un bref délai.

Le roi de Wurtemberg est toujours très souffrant.

Des bruits alarmants continuent à être répandus sur la santé du pape. Sa Sainteté a éprouvé, en effet, le jour de Pâques, une faiblesse résultant des fatigues de la cérémonie; mais la santé du Saint Père s'est améliorée.

— A la suite des désordres de Montpellier trente-quatre arrestations ont eu lieu. M. Armand renonce à habiter Montpellier et qu'il a donné l'ordre de vendre les propriétés qu'il possède dans le pays.

M. et M<sup>me</sup> Armand sont arrivés hier à Paris. — M. Armand vient suivre en personne son pourvoi contre l'arrêt de la Cour impériale d'Aix qui l'a condamné à 20,000 fr. de dommages-intérêts envers Maurice Roux.

Pour extrait: A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Bordeaux, 26 mars. Armagnac (52 degrés), bas 76 fr.; Ténarèze, 70 fr.; haut, 65 fr. — Marmande (52 degrés), 65 fr. — 3/6 Languedoc (86 degrés), 88 fr. — 3/6 fin de betterave (90 degrés), 80 fr. — Tafia 55 à 60 — Le tout par hectolitre.

Condon (Gers), 27 mars. Pas d'amélioration dans la situation des affaires en eaux-de-vie dans nos contrées; le calme continue à régner sur nos marchés et les transactions, toujours lentes et difficiles, ne portent que sur de très-faibles quantités. Nonobstant cette pénurie d'affaires, on a pu constater un peu plus de fermeté dans les prix qui sont pourtant les mêmes que ceux signalés dans notre dernier bulletin.

Paris, 27 mars. Les alcools du Nord sont plus calmes, le disponible et le courant à 75; les 4 mois chauds à 76-50; les trois-six du Languedoc en disponible de 94 à 95 l'hect., le tout à l'entrepôt.

Les eaux-de-vie à l'entrepôt ne subissent aucun mouvement. Les affaires dans les Charentes ont toujours de l'importance et les cours se maintiennent avec grande fermeté. Dans l'Armagnac, les cours sont calmes.

Les vins sont stationnaires. Les arrivages par les voies ferrées faiblissent un peu, principalement pour les expéditions du Midi. Ils sont compensés par des arrivages en vins du Bordelais et de la ligne, ainsi que par les expéditions par eau de la basse Bourgogne.

On a signalé d'importantes affaires à Cette. Environ 3,000 hect. vin de Gigean ont été traités de 75 à 80 fr.; puis une autre affaire de 7,000 hect. en vin du même territoire à 80 fr. les 700 litres, frais de commission en sus ainsi que le transport. On a traité depuis 70 muids en vin de Roussillon en bonne deuxième qualité à 23 fr. l'hect. En outre des affaires importantes citées plus haut, on a traité 2,000 hect. en bourret et vin rouge de Poussan à 70 fr.; plus 80 muids bourret et Piquepouls des environs de Pézenas à 80 fr. Le tout par 700 litres pris à la campagne, frais de commission en sus.

On cite également quelques affaires en vins faites à Béziers.

Sur le territoire de Lesparre, les propriétaires ont toujours des prétentions très-élevées, et jusqu'à présent les affaires se sont bornées à quelques ventes en secondes cuvées faites à des maisons de Belgique.

Les nouvelles de tous les vignobles sont satisfaisantes. La taille de la vigne ne fait découvrir aucun symptôme de maladie sur le bois, et les vieux praticiens augurent bien du froid assez vif qui généralement s'est fait sentir un peu partout.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

1<sup>er</sup> avril Verlier (Antoine), cultivateur, 75 ans, Cahessut.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

31 mars 1864.			
au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	65 90	» 40	» »
3 p. % emprunt de 1864.	66 50	» »	» »
4 1/2 pour 100 .....	93 40	» 30	» »
1 <sup>er</sup> avril.			
au comptant:			
3 pour 100 .....	65 75	» »	» 15
3 p. % emprunt de 1864.	66 40	» »	» 10
4 1/2 pour 100 .....	93 50	» 10	» »
2 avril.			
au comptant:			
3 pour 100 .....	66 90	4 15	» »
4 1/2 pour 100 .....	93 50	» »	» »

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

DE LA 1<sup>re</sup> QUINZAINE DE MARS.

l'hectolitre.		le quintal métrique.	
Froment .....	18 <sup>e</sup> 60	—	23 <sup>e</sup> 74
Méteil .....	14 53	—	19 53
Seigle .....	13 25	—	18 33
Orge .....	15 25	—	» »
Sarrasin .....	12 08	—	18 93
Maïs .....	11 49	—	15 82
Avoine .....	7 60	—	17 76
Haricots .....	24 18	—	30 22

PAIN (prix moyen).

1<sup>re</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 34; 2<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 27; 3<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 24.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2<sup>e</sup> quinzaine de mars.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilogram.
Bœufs .....	24	24	558 k.	0 <sup>e</sup> 60
Veaux .....	44	44	86 k.	0 <sup>e</sup> 72
Moutons .....	202	202	35 k.	0 <sup>e</sup> 51
Porcs .....	19	19	134 k.	0 <sup>e</sup> 90

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1<sup>er</sup> 44; Vache 0<sup>e</sup> 75; Veau 1<sup>er</sup> 26; Mouton, 1<sup>er</sup> 22; Porc, 1<sup>er</sup> 33.

FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Vendredi, 1<sup>er</sup> avril 1864.

Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment 660	302	1 <sup>re</sup> q. 49 43 2 <sup>e</sup> q. 48 75 3 <sup>e</sup> q. 48 04	78 k. 240
Maïs ... 280	101	41 01	»

BESTIAUX EXPOSÉS EN VENTE:

Bœufs, 1360. Chevaux, 49. Mulets, 16. Anes, 22.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Figeac.

Commune de Loubressac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemins vicinaux ordinaires de première classe, numéro 4, de Loubressac au chemin vicinal de grande communication, numéro 38, et à Saint-Céré, et de troisième classe, numéro 8, de Loubressac à Gintrac, parties comprises sur le territoire de la commune de Loubressac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Loubressac donne avis que les plans parcellaires des terrains à occuper par les chemins vicinaux ordinaires de première classe, numéro 4, de Loubressac au chemin vicinal de grande communication, numéro 38, et à Saint-Céré, et de troisième classe, numéro 8, de Loubressac à Gintrac, parties comprises sur le territoire de la commune de Loubressac, présentés par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, ont été déposés ce jourd'hui deux avril courant, au secrétariat de la mairie de Loubressac, et qu'ils y resteront pendant huit jours francs au moins du deux au onze avril mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance desdits plans, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre leur teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Loubressac, le 2 avril mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire, Signé: SOULADIÉ.

L'abonnement à tous les Journaux se paie partout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Pour tous les titres et extraits non signés: A. LAYTOU.

A VENDRE

UNE CALECHE

PRESCQUE NEUVE.

S'adresser à M. BREIL, carrossier, rue du Lycée.

1<sup>er</sup> TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES

DES VOIES URINAIRES

et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme: à l'usage des gens du monde. — 9<sup>e</sup> édition: 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil uro-génital, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de

314 FIGURES D'ANATOMIE

par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli;

2<sup>o</sup> Du même auteur: D'UNE CAUSE PEU CONNUE

DÉPÈSÈMENT PRÉMATURÉ

suite d'abus précoces, d'excès; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2<sup>e</sup> édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison: impuissance, stérilité.

Prix de chaque ouvrage: 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, Docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Masson, Libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez les principaux Libraires. A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.



BACCALAUREATS ET ST-CYR

Institutions réunies de M. Momenheim, de Paris (453 élèves reçus de 1852 à 1863), et de M. Roger, de Caen (152 candidats reçus sur 175 présentés). Cours complet de révision des matières exigées pour St-Cyr, et cours préparatoire des baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, pour la session d'août, commençant le 12 avril prochain. — S'adresser à M. ROGER, rue des Postes, 2, à Paris.

SEL GRANULÉ EFFERVESCENT DE VICHY

Bi-carbonate de soude effervescent LE PERDRIEL.

Chaque flacon représente cinq bouteilles d'Eau minérale. (Voir la Brochure spéciale.)

Vente au détail: Pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 76. — Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Le ROB végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iode de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8<sup>o</sup> de 452 pages, orné de figures, 2<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

LEPETIT J<sup>o</sup>

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES  
COMESTIBLES | CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleses.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.